

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 4 mars 2021

Question écrite urgente

Santé mentale : le Conseil d'Etat sait-il où donner de la tête ?

L'impact de la crise sanitaire sur les conditions de vie de la population est fort et plus particulièrement sur les plus vulnérables. La santé mentale des Genevois-es est mise à rude épreuve. Une augmentation fulgurante des demandes de suivi est actuellement observée par les associations œuvrant sur le terrain. Les structures offrant des prestations de suivi en psychothérapie sont aujourd'hui surchargées et sans possibilité d'offrir des rendez-vous avant plusieurs semaines. Parallèlement, des psychothérapeutes formé-e-s se trouvent actuellement en recherche d'emploi ainsi que de jeunes psychologues en recherche d'opportunités pour se former.

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat estime-t-il que le canton a un rôle central à jouer pour répondre à l'urgence en termes de santé mentale ?*
- 2. Quelles sont les mesures concrètes qui ont été prises par le Conseil d'Etat afin de prévenir et pallier la détérioration de la santé mentale de la population ?*
- 3. Quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat a prévu de prendre, en regard de la poursuite de la crise sociale et sanitaire impactant fortement la santé mentale des Genevois-es ?*
- 4. L'ouverture du BIS (Bureau d'information sociale) dans des lieux décentrés par le Conseil d'Etat a été un succès en termes de lutte contre le non-recours à l'aide sociale. Le Conseil d'Etat envisage-t-il l'ouverture d'un pendant pour la santé mentale, soit d'une permanence sans rendez-vous ainsi que d'une consultation pour mieux accueillir,*

orienter ou traiter les personnes qui sont en souffrance mentale et ont besoin d'être adéquatement et rapidement prises en charge ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.